



VARENNES

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement 851-2 modifiant le règlement 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes afin de modifier le mode de financement du règlement et d'abroger la période de dépôt des demandes**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 11 mars 2024.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 12 mars 2024.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

Mylène Rioux, OMA

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en le publiant sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 mars 2024 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 12 mars 2024.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

Mylène Rioux, OMA



**Hôtel de ville**  
175, rue Sainte-Anne, C.P. 5000  
Varennes (Québec) J3X 1T5  
Téléphone (450) 652-9888  
Télécopieur (450) 652-2655



**Sécurité publique**  
175, rue Sainte-Anne  
Varennes (Québec) J3X 1R6  
Téléphone (450) 652-9811  
Télécopieur (450) 652-2828



**Services récréatifs et communautaires**  
98, rue d'Youville, C.P. 5000  
Varennes (Québec) J3X 1T5  
Téléphone (450) 652-2624  
Télécopieur (450) 652-6029